

## Déclaration du 4 février

Cher-s camarades,

Nous avons donc décidé de créer un comité de soutien pour le département de l'Aube au regard de l'émotion et l'indignation qu'a suscité la condamnation de nos 8 camarades de Goodyear Amiens. Emotion le mot est faible comme on dit, je peux en témoigner après de nombreuses discussions que j'ai pu avoir avec nombre d'entre vous. C'est l'écoeurement, parfois la stupeur mais toujours la solidarité avec nos camarades qui ressort. Il n'y a pas une réunion sans que ce sujet ne soit abordé à un moment ou à un autre, quel que soit l'endroit depuis ce 12 janvier.

Ce verdict basé sur des textes issus du droit pénal et créés pour punir des délinquants, est bel et bien une première sous notre république. Alors que les cadres soi-disant « séquestrés » et l'entreprise avaient retiré leur plainte après un accord trouvé avec les syndicats, c'est le procureur de la république qui, encouragé par les déclarations du premier ministre entre autres, a décidé de poursuivre nos 8 camarades. Il faut faire taire les voix qui s'élèvent, qui portent une autre vision de la société et du monde et depuis plusieurs années, on s'aperçoit que tous les moyens sont bons.

Le prétexte de la séquestration cache mal une volonté de criminaliser l'action syndicale. Pour la première fois donc, depuis un demi-siècle un gouvernement a demandé que soient requises des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

Les huit ex-salariés de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord (Somme) ont été condamnés à neuf mois de prison ferme pour la « séquestration » je reviendrais sur ce terme, durant 30 heures, en 2014, de deux cadres dirigeants de cette usine. Les patrons de l'usine de production de pneus agricoles Goodyear d'Amiens-Nord, promise à la fermeture en janvier 2013, allaient laisser 1173 travailleurs sur le carreau. Durant six années, les projets de restructuration et le manque d'investissement dans l'outil de production avaient été combattus et dénoncés par l'intersyndicale. En janvier 2014, la direction du site d'Amiens-Nord consent à rencontrer les salariés et leur organisation syndicale, « mais les questions sont restées une nouvelle fois sans réponse ». Si bien que, le 6 janvier, à 10 h 30, les 200 salariés de l'équipe de nuit présents sur le site n'ont laissé repartir ni le directeur de la production, ni le directeur des ressources humaines, Une décision sans préméditation, d'après les salariés eux-mêmes. L'objectif revendiqué à l'époque était d'obtenir des conditions de départ dignes, c'est-à-dire avec plus que les 20 000 euros que proposait la direction,

l'intersyndicale avait décidé cette action avec amertume malgré tout, elle ne s'était jamais battu pour de l'argent, car avant ce moment, on se battait pour du travail, pour le maintien des emplois. Au bout de 30 heures, les deux cadres étaient ressortis, laissant les salariés sans garantie d'obtenir de meilleures indemnités. Même si les cadres avaient commencé par porter plainte, le directeur de la production reconnaissait qu'il n'y avait je le cite « pas eu de comportement qui avait porté atteinte à notre intégrité physique ». Alors chers camarades convenons que le mot séquestration sur employé par tous les médias ou presque, ne convient pas à la situation, c'est dans le même but que l'on peut lire ou entendre que faire grève c'est prendre les usagers en otage, c'est de la propagande libérale affirmons, rappelons-le à chaque occasion.

Avec les 8 condamnés de GOODYEAR on veut faire un exemple.

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour. Nous avons eu aussi des exemples dans le département. Evidemment les militants de terrain sont les plus touchés, comme lors de cet hiver 2010 où un de nos camarades a été seul pris en chasse par la justice dans une manif unitaire où nous étions des milliers contre le projet de loi Fillion. Une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear. Même si l'on se doit de respecter l'indépendance de la justice, on peut, on doit se poser des questions sur la succession de ces condamnations puisqu'il y en a beaucoup d'autres depuis.

A nous de franchir une nouvelle étape en matière de mobilisation et de rapport de force, c'est le sens :

- De la pétition lancée.....
- De la création de comités de soutien partout en France, y compris dans l'Aube auquel participeront des OS, bien entendus, mais aussi auquel nous appelons les associations et partis qui le souhaitent à nous rejoindre, mais confirmation du PCF, du PG, du Mouvement ensemble et de LO. A n'en pas douter que d'autres vont s'y coller. Nous n'avons pas eu le temps matériel de faire le tour, nous allons le faire dans les jours qui viennent
- De l'organisation de cette journée qui en appelle d'autres ici ou ailleurs mais en élargissant le rapport de force par ce comité de soutien.

Merci de votre attention,